



## MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

### BUDGET 2022

Tel que requis à l'article 954 du Code municipal, je vous présente les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

Le budget passe de 1 517 719 \$ qu'il était en 2021 pour se situer à 1 582 695 \$. Cela représente une hausse globale de 64 976 \$ soit 4,25 % par rapport à 2021. Cette hausse est attribuée entre autres à des dépenses de fonctionnement au niveau des quotes-parts de la Régie Régionale de Gestion des matières résiduelles de Portneuf, de la quote-part du SISEM pour le service incendie et de la formation sur l'eau potable.

L'année 2022 marque la première année du dépôt du rôle d'évaluation. La valeur imposable pour l'ensemble des immeubles passe de 134 723 300 \$ en 2021 à 150 757 900 \$ en 2022. De façon correspondante, le taux de la taxe foncière est abaissé de 0,729 \$ à 0,716 \$ du 100 \$ d'évaluation. C'est ainsi que les revenus basés sur la taxe foncière générale seront de l'ordre de 1 084 403 \$, comparativement à ceux de l'an dernier qui étaient de 982 133 \$.

La tarification pour le service d'aqueduc est maintenue à 160 \$ pour tous les usagers résidentiels, permanents et saisonniers, à 250 \$ pour les commerces et à 390 \$ pour les industries. Les taxes basées sur la valeur foncière pour couvrir l'emprunt pour les travaux de réfection des conduites d'eau quant à elles demeureront: une taxe générale de 0,003 \$ du 100 \$ d'évaluation et, pour le secteur desservi, une taxe additionnelle de 0,070 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La tarification pour le remboursement de l'emprunt de 245 000\$ pour des travaux de voirie et d'aqueduc sur la rue Principale prend effet cette année de la sorte : immeuble résidentiel 12,50 \$, logement supplémentaire 6,25 \$, terrain résidentiel 6,25 \$, terrain autre que résidentiel 12,50 \$, immeuble commercial et agricole 25 \$ et immeuble industriel 50 \$ et, pour le secteur desservi, une taxe additionnelle de 49 \$ immeuble résidentiel, 24,50 \$ logement supplémentaire, immeuble commerciale et agricole 98 \$ et immeuble industriel 196 \$

La tarification pour le remboursement de l'emprunt de 192 200 \$ pour des travaux de réfection de chaussée sur la rue Principale (chemin de la Marmite) et remplacement de ponceaux sur l'avenue du Centenaire et la rue du Lac-Vert prend effet cette année de la sorte : immeuble résidentiel 12,50 \$, logement supplémentaire 6,25 \$, terrain résidentiel 6,25 \$, terrain autre que résidentiel 12,50 \$, immeuble commercial et agricole 25 \$ et immeuble industriel 50 \$.

Pour l'année 2022, ces nouvelles taxes représenteront pour une résidence de 90 000 \$ un surplus de 94,40 \$ dans le secteur desservi et de 37,30 \$ dans le secteur non desservi (**assumant un taux d'intérêts de 3 %**,). Le tableau ci-joint résume les changements au compte de taxes pour 2022 :

Taxes pour une résidence de 90 000 \$ - secteur desservi			
	2021	2022	Hausse
Taxes foncières	656,10 \$	644,40 \$	(11,70 \$)
Camion incendie	32,00 \$	32,00 \$	
Matières résiduelles	143,00 \$	167,00 \$	24,00 \$
Eau	160,00 \$	160,00 \$	

Fosse septique	78,00 \$	78,00 \$	
Trav. Princ. (Preco)	11,00 \$	11,00 \$	
Taxes spéc. Gén.	2,70 \$	2,70 \$	
Taxes spéc. desservis	54,90 \$	63,00 \$	8,10 \$
<b>Travaux aqueduc/voirie</b>	-	61,50 \$	61,50 \$
<b>Ponceaux Lac- Vert/Centenaire</b>	-	12,50 \$	12,50 \$
<b>Total</b>	<b>1 137,70 \$</b>	<b>1 232,10 \$</b>	<b>94,40 \$</b>

<b>Taxes pour une résidence de 90 000 \$ - secteur non desservi</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Hausse</b>
Taxes foncières	656,10 \$	644,40 \$	(11,70 \$)
Camion incendie	32,00 \$	32,00 \$	
Matières résiduelles	143,00 \$	167,00 \$	24,00 \$
Fosse septique	39,00 \$	39,00 \$	
Taxes spéc. gén.	2,70 \$	2,70 \$	
Trav.princ.(Preco)	11,00 \$	11,00 \$	
<b>Travaux aqueduc/voirie</b>	- \$	12,50 \$	12,50 \$
<b>Ponceaux Lac- Vert/Centenaire</b>		12,50 \$	12,50 \$
<b>Total</b>	<b>883,80 \$</b>	<b>921,10 \$</b>	<b>37,30 \$</b>

La tarification pour le remboursement de l'emprunt pour l'achat du camion incendie demeure la même soit : immeuble résidentiel 32 \$, logement supplémentaire 16 \$, terrain résidentiel 16 \$, terrain autre que résidentiel 32 \$, immeuble commercial 64 \$ et immeuble industriel 128 \$. Au niveau des ordures, afin que les revenus équivalent à la dépense réelle, les montants sont ajustés de 143 à 167 \$ pour les résidences desservies sur rue publique, 108 \$ à 126 \$ pour les résidences desservies sur chemin privé, 73 \$ 85 \$ pour les résidences non desservies et 283 \$ à 330 \$ pour les commerces et les industries. Au niveau de la vidange des fosses septiques, les montants sont maintenus à 78 \$ pour les résidences permanentes et à 39 \$ pour les résidences saisonnières.

La tarification pour le remboursement de l'emprunt de 160 000 \$ pour la réfection de la rue Principale reste la même : immeuble résidentiel 11 \$, logement supplémentaire 5,50 \$, terrain résidentiel 5,50 \$, terrain autre que résidentiel 11 \$, immeuble commercial et agricole 22 \$ et immeuble industriel 44 \$.

Au niveau de l'administration générale, les dépenses pour 2022 sont en hausse comparées à celles de 2021 passant de 291 205 \$ à 294 901 \$ entre autres à cause de la hausse des salaires, des élections à venir en novembre 2025 et la continuité de causes juridiques.

Il n'en est pas de même pour la sécurité publique qui subit une hausse (de 225 884 \$ à 236 335 \$) car le poste budgétaire pour les services policiers de la Sûreté du Québec, allant de pair avec la variation de la richesse foncière uniformisée, est en hausse pour se situer à 116 638 \$ pour l'année 2022, ce qui représente 11 ¢ des 71.6 ¢ du 100 \$ d'évaluation

Au niveau du service incendie, le budget passe 111 317 \$ à 118 138 \$. Cette variation s'explique par le fait que, dû au peu d'effectif du service incendie nous devons requérir à l'entraide du service incendie de Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables.

Au niveau du transport, les dépenses se chiffreront à 452 694 \$ dû à l'augmentation du nombre d'heures qui sera octroyé à un employé supplémentaire en voirie pour la prochaine saison estivale.

En ce qui a trait aux postes reliés à l'hygiène du milieu, le total se situe à 172 357 \$ comparativement à 161 503 \$ l'an dernier. Au niveau de l'eau potable, la dépense sera la même

que l'an dernier. La quote-part 2022 versée à la M.R.C. de Portneuf subit une hausse de 2 669 \$ et est fixée à 76 145 \$, ce qui représente 7.0 ¢ des 71.6 ¢ du 100 \$ d'évaluation, alors que la quote-part versée à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, c'est-à-dire les dépenses pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques, le site d'enfouissement, le tri des matières recyclables, l'éco-centre et le programme de gestion des matières résiduelles, augmente de 92 025 \$ à 108 256 \$. S'ajoute à cette somme un montant de 32 310 \$ pour la vidange des fosses septiques; montant légèrement moins élevés que l'an passé mais ceci s'explique par le fait que la vidange des fosses est sur un cycle de 4 ans qui varie selon le nombre de résidences permanentes et saisonnières à vidanger.

Pour l'aménagement et l'urbanisme, les dépenses sont plus élevées que l'an dernier (181 760 \$ comparativement à 173 275 \$); une somme est encore incluse pour le comité environnement et pour rafraîchir l'affichage au centre du granite ainsi que dans les parcs municipaux. Les dépenses en loisirs et culture, incluant celles du centre communautaire, quant à elles se maintiennent à 61 228 \$.

Au niveau des frais de financement, le camion incendie coûtera 24 216 \$ soit 3 316 \$ en intérêt et 20 900 \$ en capital remboursé. Les frais pour l'emprunt PRECO suite aux travaux de réfection des conduites d'eau seront de 23 086 \$ dont 8 394 \$ en intérêt et 14 692 \$ en capital remboursé alors que ceux pour le remboursement de l'emprunt pour la réfection de la rue Principale seront de 9 864 \$ dont 3 064 \$ en intérêt et 6 800 \$ en capital remboursé. Il est à noter que l'emprunt pour la réfection de la rue Principale prendra fin en 2037, alors que celui pour PRECO prendra fin en février 2032 et celui pour le camion incendie en mai 2027.

Les projets en immobilisations totalisent 97 705 \$ et sont répartis comme suit : 30 700 \$ au niveau de l'administration pour divers projets dont la porte automatique au centre municipal et la rénovation des bâtiments municipaux; 44 500 \$ en sécurité publique pour l'installation d'un réservoir d'eau dans le secteur commercial; 58 205 \$ au niveau de la voirie pour la réfection de chaussée sur divers segments, la réfection de ponceaux et le profilage des accotements et des fossés alors que 30 000 \$ iront à des projets de loisirs dont entre autres le projet de jardin collectif et réfection de la toiture à l'O.T.J. De plus, une somme de 10 000 \$ a été attribuée pour la finalisation du projet yourte. Enfin, dans le cadre de la T.E.C.Q. 2020-2024, les travaux de réfection du tronçon d'aqueduc sur la rue des Loisirs sont prévus (projet de 2021 reporté en 2022).

De plus, nous prévoyons la réfection des rues de l'Église et du Lac-Vert à même un financement varié dont 110 050 \$ du programme d'aide à la voirie locale volet soutien et un montant de 482 368 \$ du programme d'aide à la voirie locale volet accélération.

Nous sommes fiers de la gestion serrée des finances municipales qui nous permet de maintenir le niveau de taxation des citoyens à un minimum tout en leur rendant les services qu'ils attendent.

Enfin, je remercie tous les employés, permanents et saisonniers, pour la qualité de leur travail et leur attitude face à la population.

Merci également aux membres du conseil qui permettent à la démocratie de se manifester au cours de nos échanges ce qui contribue au meilleur avancement de la municipalité.

Salutations,

Danielle Ouellet, mairesse